

LES RIVIÈRES PASH-ENT AU BLEU, LES RIVERAINS S'Y SENTENT MIEUX !

(1) PASH : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.
Le PASH Dyle-Gette a été approuvé le 10 novembre 2005 et publié au Moniteur Belge le 2 décembre 2005.

Contrat de rivière Gette et affluents : Centre culturel du Brabant wallon, rue Belotte 3
1490 Court-Saint-Étienne - 010 62 10 53 - contrat.riviere@cwbw.be

Intercommunale du Brabant wallon : rue de la Religion 10
1400 Nivelles - 067 21 71 11 - direction@ibw.be
www.ibw.be - Service de garde : 0478 99 86 53

**Plus de détails sur la situation de
votre maison ?**

**Consultez les cartes du PASH à
échelle détaillée sur
<http://www.spge.be>**

© : MET - D.432 pour les voiries et bâtis
Licence portail cartographique n° 050704/
CONTRAT DE RIVIÈRE - Dyle et Affluents

L'assainissement des eaux usées à Orp-Jauche

Pour connaître mes obligations...

Je dois déterminer :

Étape 1. Le régime d'assainissement de mon habitation ?

- Régime collectif > 2000 EH (*)
- Régime collectif < 2000 EH (*)
- Régime autonome
- Régime autonome communal
- Régime transitoire

Étape 2. Ma rue est-elle équipée d'égout ?

Où vont les eaux usées de mon habitation ?

Étape 3. Existe-t-il une station d'épuration en fonctionnement ?

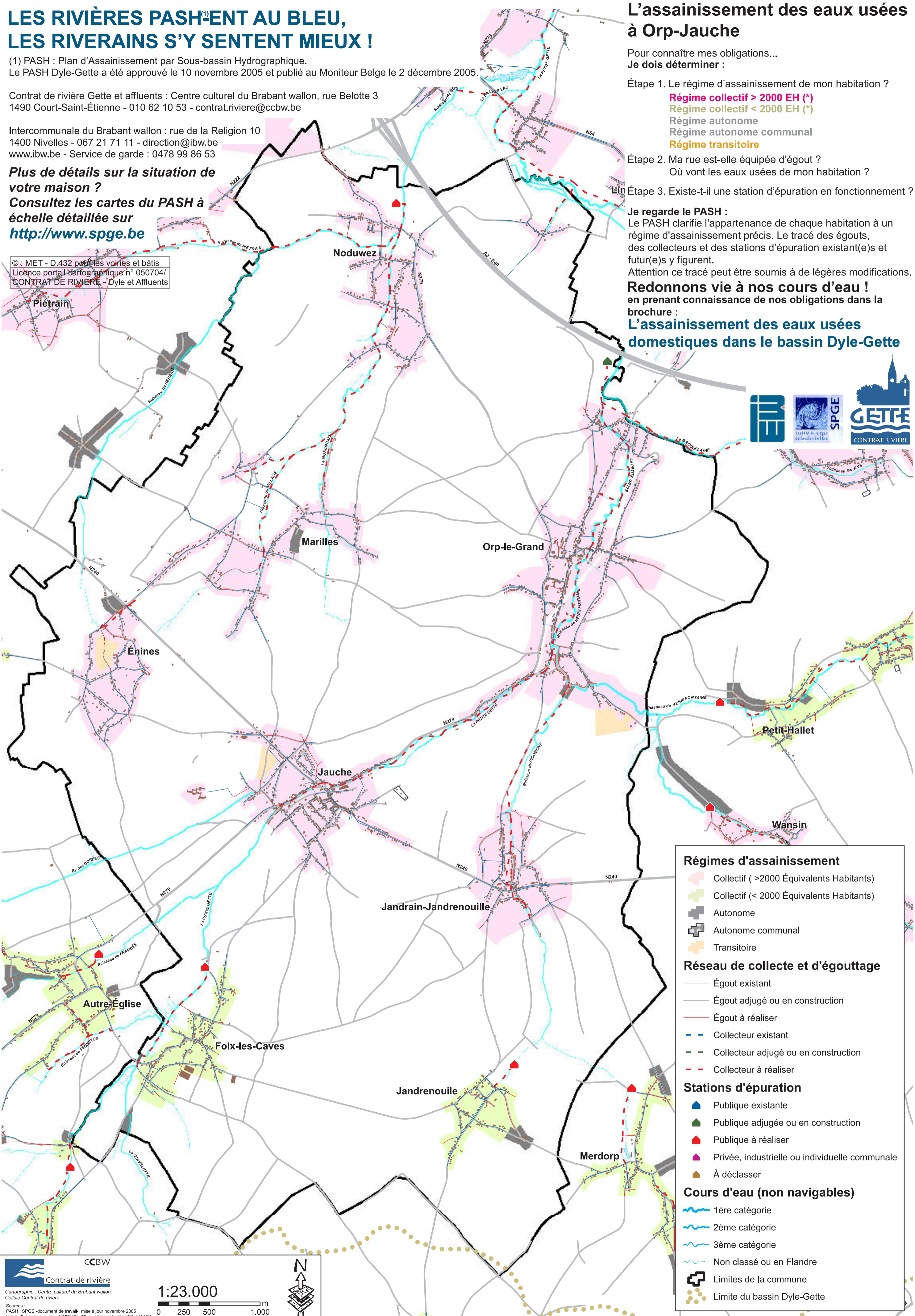
Je regarde le PASH :

Le PASH clarifie l'appartenance de chaque habitation à un régime d'assainissement précis. Le tracé des égouts, des collecteurs et des stations d'épuration existant(e)s et futur(e)s y figurent.

Attention ce tracé peut être soumis à de légères modifications.

**Redonnons vie à nos cours d'eau !
en prenant connaissance de nos obligations dans la
brochure :**

**L'assainissement des eaux usées
domestiques dans le bassin Dyle-Gette**



Régimes d'assainissement

- Collectif (>2000 Équivalents Habitants)
- Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)
- Autonome
- Autonome communal
- Transitoire

Réseau de collecte et d'égouttage

- Égout existant
- Égout adjugé ou en construction
- Égout à réaliser
- - Collecteur existant
- - Collecteur adjugé ou en construction
- - Collecteur à réaliser

Stations d'épuration

- ▲ Publique existante
- ▲ Publique adjugée ou en construction
- ▲ Publique à réaliser
- ▲ Privée, industrielle ou individuelle communale
- ▲ À déclasser

Cours d'eau (non navigables)

- ~ 1ère catégorie
- ~ 2ème catégorie
- ~ 3ème catégorie
- ~ Non classé ou en Flandre
- Limites de la commune
- Limite du bassin Dyle-Gette